

**Décret du 8 février 2024  
relatif à la composition du Gouvernement**

NOR : HRUX2404070D

Le Président de la République,

Vu l'article 8 de la Constitution ;

Vu le décret du 9 janvier 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 11 janvier 2024 relatif à la composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier ministre, chargé de la planification écologique et énergétique,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont nommés ministres :

Mme Nicole BELLOUBET, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

M. Stanislas GUERINI, ministre de la transformation et de la fonction publiques ;

Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA, ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques.

**Art. 2.** – Sont nommés ministres délégués et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

– auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :

M. Roland LESCURE, chargé de l'industrie et de l'énergie ;

Mme Olivia GRÉGOIRE, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation ;

M. Thomas CAZENAVE, chargé des comptes publics ;

– auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

Mme Dominique FAURE, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité ;

– auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer :

Mme Marie GUÉVENOUX, chargée des outre-mer ;

– auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et du garde des sceaux, ministre de la justice :

Mme Sarah El HAÏRY, chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles ;

– auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités :

Mme Fadila KHATTABI, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées ;

M. Frédéric VALLETOUX, chargé de la santé et de la prévention ;

– auprès du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :

Mme Agnès PANNIER-RUNACHER ;

– auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères :

M. Franck RIESTER, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité, de la francophonie et des Français de l'étranger ;

M. Jean-Noël BARROT, chargé de l'Europe ;

– auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

M. Patrice VERGRIETE, chargé des transports ;

M. Guillaume KASBARIAN, chargé du logement.

**Art. 3.** – Sont nommés secrétaires d'État et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

– auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :

Mme Marina FERRARI, chargée du numérique ;

– auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

Mme Sabrina AGRESTI-ROUBACHE, chargée de la ville ;

– auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer :

Mme Sabrina AGRESTI-ROUBACHE, chargée de la citoyenneté ;

– auprès du ministre des armées :

Mme Patricia MIRALLÈS, chargée des anciens combattants et de la mémoire ;

– auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères :

Mme Chrysoula ZACHAROPOULOU, chargée du développement et des partenariats internationaux ;

– auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

M. Hervé BERVILLE, chargé de la mer et de la biodiversité.

**Art. 4.** – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 février 2024.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

GABRIEL ATTAL